



Les Brèves de Chailley

Le Ruet - Le Vaudevanne

Bulletin municipal d'informations

15 mai 2017

2017 - N° 2

COMUNIQUE DE LA MAIRIE :

La Municipalité rappelle que l'intégralité des comptes-rendus des réunions de Conseil est disponible à la Mairie, ou peut être lue sur le site internet de la Commune. Celui-ci vous propose également les nouvelles de la vie du village.

Réunion de Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 8 mars 2018

1/ Affouages - ajout de la parcelle 17, coupe de régénération à faire

La parcelle 17 est ouverte à l'exploitation et inscrite aux affouages.

2/ Adhésion à l'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE pour 2018

La Commune adhère à l'AMF pour l'année 2018

3/ Audit sur les équipements de sécurité des bâtiments communaux

Mise en place du matériel adéquat pour un montant total de 2 842,63 € TTC

4/ Adhésion à YONNE EN SCÈNE

La Commune adhère à l'YONNE EN SCÈNE pour un montant de 40€ par an.

FINANCES

1/ COMPTES DE GESTION 2017

A/ Budget Principal :

Malgré les promesses de l'État, pour le moment, la compensation prévue n'a pas été versée. Cependant le budget a été maintenu, essentiellement grâce à une recette qui reste exceptionnelle et qui concerne la vente de bois pour un montant de 139 000 €.

Pour ce qui concerne l'investissement, beaucoup de projets budgétisés début 2017 n'ont pas été réalisés ou ont été différés, il est toutefois à prévoir que ces dépenses devront être reportées sur 2018.

Approbation du compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2017.

B/ Budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement :

Le budget de l'Eau présente un excédent d'investissement important qui sera utilisé pour pourvoir aux études et travaux rendus nécessaires suite aux études diagnostiques du réseau d'assainissement et étude du bassin d'alimentation de captage.

Approbation du le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2017.

C/ Budget du CCAS :

Approbation du compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2017.

2/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

A/ Compte administratif Budget Principal :

a) Section de fonctionnement :
Résultat de l'exercice + 21 955,14 €

b) Section d'investissement :
Résultat de l'exercice + 65 753,32 €

B/ Budget de l'Eau et de l'Assainissement :

a) Section de fonctionnement :
Résultat de l'exercice - 4 103,60 €

b) Section d'investissement :
Résultat de l'exercice + 5 777,75 €

C/ Budget du CCAS :

a) Section de fonctionnement :
Résultat de l'exercice - 2 752,45 €

3/ AFFECTATION DES RÉSULTATS

A/ Budget Principal :

Affectation au budget 2017 des résultats de la façon suivante
Section d'investissement (compte 001) 53 227,32 €
Section d'investissement (compte 1068) 46 772,68 €
Section de fonctionnement (compte 002) 161 946,49 €

B/ Budget Eau et Assainissement :

Affectation au budget 2017 des résultats de la façon suivante :
Section d'investissement (compte 001) + 105 118,61 €
Section de fonctionnement (compte 002) + 13 248,71 €

C/ Budget du CCAS :

Affectation au budget 2017 des résultats de la façon suivante :
Le solde de la section de fonctionnement soit 202,59 € est repris au Budget Principal.

4/ Subventions aux Associations

Monuments et sites de CHAILLEY 250,00 €
Anciens Combattants et Démobilisés 600,00 €
Club de Tennis 100,00 €
Club de Foot Vétérans 500,00 €
Étant précisé que le Club devait réaliser des travaux de peinture au courant de l'année 2017, que ces travaux n'ont pas été faits, et que la Municipalité se réserve le droit de diminuer la subvention 2019, si rien n'est fait en 2018.
Rollers Club de CHAILLEY 300,00 €
Bouge Othe 200,00 €
Comité de Jumelage 500,00 €

Amicale des Sapeurs Pompiers	400,00 €
Caisse des Écoles	600,00 €
Les Méca'fous de CHAILLEY	200,00 €
Les Amis du VAUDEVANNE	250,00 €
Yonne Alzheimer	100,00 €
Union Musicale de BRIENON	100,00 €
CIFA d'Auxerre	50,00 €
L'Outil en Main	150,00 €
Maison Familiale de VILLEVALLIER	50,00 €

5/ Redevance d'occupation du domaine public 2018

Pour 2018 la redevance due pour les ouvrages de télécommunications électroniques s'élève à un montant de 550,71 €.

La redevance due pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité pour une population inférieure ou égale à 2 000 habitants est fixée à 202,79 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1/ Nouveau régime indemnitaire national pour le personnel communal.

Ce nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle;

- le complément indemnitaire (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Ce nouveau régime s'adresse :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel;

- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel sous réserve de 2 ans de présence consécutifs dans le poste.

Il concerne les agents de toutes les filières (adjoints administratifs, adjoints techniques, atsem...).

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018.

1/ Cession de l'impasse au hameau du VAUDEVANNE :

Les membres du Conseil acceptent la cession de l'impasse située Rue de l'École et fixent le prix de cession à 500,00 €, frais à la charge de l'acquéreur.

2/ Élargissement de la Rue des Cours et de la Rue Basse des Cours :

Les membres du Conseil décident l'acquisition d'une bande de terre représentant 56 m² tel que défini dans le projet de modification parcellaire et fixent le prix d'achat à 760 €, frais à la charge de la Commune.

3/ Motion : Urgence de nuit du CENTRE HOSPITALIER DU TONNERROIS :

Après lecture par Monsieur le Maire du projet de motion, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, disent NON à la fermeture des urgences de nuit du CENTRE HOSPITALIER DU TONNERROIS.

4/ Travaux de construction d'un muret le long de la Salle d'Évolution pour éviter les infiltrations :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité acceptent de faire réaliser les travaux visant à drainer l'arrière du bâtiment de la Salle d'Évolution et acceptent le devis de l'entreprise DIOT pour un montant de 5 583,60 €.

5/ Budget Primitif 2018 - Commune :

Monsieur le Maire rappelle les faits marquants de l'année 2017 : L'année 2017 a été marquée par la baisse importante des bases de la CFE qui a généré une baisse des recettes de fonctionnement de l'ordre de 200 000 €.

Les dépenses de fonctionnement ont donc été largement diminuées pour permettre d'équilibrer le budget.

L'État doit compenser cette perte sur 3 ans à raison de :

180 000 € la première année,

150 000 € la deuxième année,

100 000 € la troisième et dernière année.

La compensation de la 1^{ère} année qui devait être versée en 2017 ne l'a pas été et devrait l'être la fin de l'année 2018.

Selon les préconisations de la DGFiP, il conviendrait d'inscrire la totalité de la compensation soit 180 000 € en recettes au Budget.

Certes, ce complément représenterait une manne pour les finances mais, d'une part dans l'incertitude de recevoir cette somme en fin d'année et, d'autre part par l'obligation d'équilibrer le budget, le choix des élus a été de tenir compte que d'une partie de cette compensation (soit 70 000 €).

En effet, au plus juste et sans tenir compte de cette compensation, il manque :

- environ 37 000 € en fonctionnement,

- environ 22 000 € en investissement.

Pour rappel, un budget qui n'est pas voté, ou voté en déséquilibre, est automatiquement transmis à la CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES qui se charge de « tailler dans les dépenses » et n'hésite pas à augmenter les impôts (jusqu'à 50 %...).

Il est précisé qu'après une année de démarche, la Commune n'a toujours pas obtenu de réponse à la demande de révision du FNGIR qui représente 365 000 Euros.

Monsieur le Maire commente la note de synthèse distribuée aux Conseillers présentant le budget primitif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité adoptent le Budget Primitif de la Commune au titre de l'année 2018.

6/ Budget Primitif Eau et Assainissement 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que le Budget de l'Eau présente toujours la même caractéristique :

Une section de fonctionnement qu'il est nécessaire d'abonder, une subvention du budget communal pour l'équilibrer (26 730),

Une section d'investissement excédentaire qui permet de réaliser des investissements.

Puis il présente ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité adoptent le Budget Primitif de l'Eau et Assainissement au titre de l'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du Conseil sont invités à prendre la parole.

Mme TANARE s'informe du dossier de GERMINI KIDS.

Monsieur le Maire dit qu'il a eu l'occasion de participer à une réunion. Ce projet devrait aboutir pour la fin de l'année. Le centre ouvrirait à CHAMPLOST avec possibilité d'un maillage avec les Communes membres.

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 30.

Communiqué de la mairie

Rappel sur les chenilles processionnaires

Vous êtes propriétaires de pins, vous avez des espaces en bordure de forêt et vous avez des nids de chenilles processionnaires vous êtes tenus de traiter vos arbres.

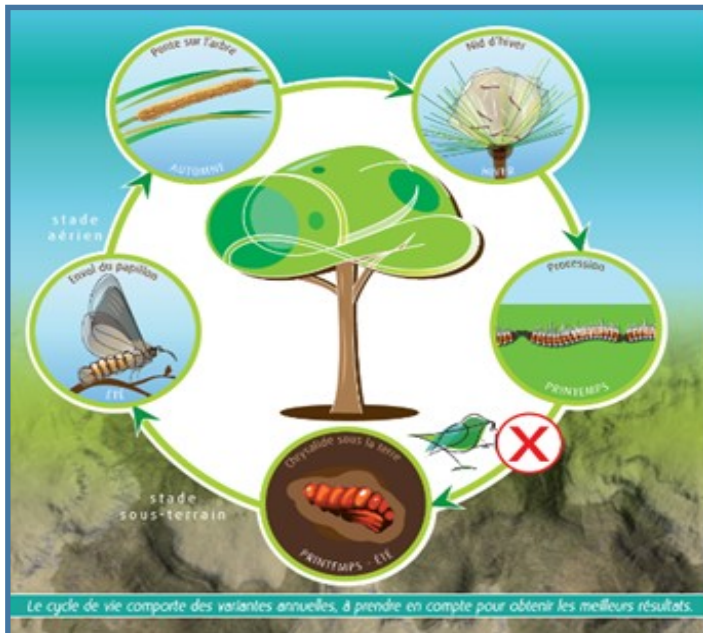
Pour cela il y a 2 périodes :

du mois de septembre au mois de décembre, c'est l'échenillage. La pratique consiste à retirer les nids et les brûler.

et avant le mois de février, mettre un piège autour des arbres pour capturer la chenille lors de la descente.

Ces nuisibles sont très urticants et présentent risque majeur non seulement pour les adultes et les enfants, mais aussi pour les animaux, il faut éviter tout contact avec eux.

Localement, la lutte contre l'insecte peut être imposée par arrêté préfectoral ou municipal.



Cycle de la chenille processionnaire



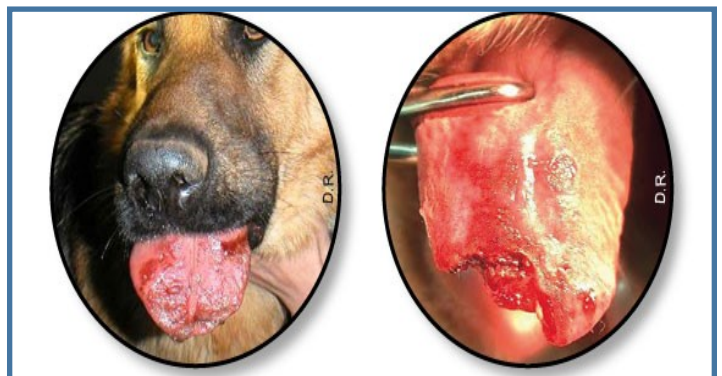
Peau nécrosée



Langue du chat nécrosée



Piège



Langue du chien nécrosée


Manifestations

La Municipalité vous propose le 29 mai à 19 h , salle des fêtes , un concert de musique classique interprété par l'École de Musique de Saint- Florentin. Entrée libre.

*Ecole de Musique et Théâtre de la
Communauté de Communes SEREIN et ARMANCE*

Les ateliers de Mai


Lundi 28 Mai 2018

BEUGNON 

Salle des Fêtes

19h00


Mardi 29 Mai 2018

CHAILLEY 

Salle des Fêtes

19h00

Mercredi 30 Mai 2018

Mt St SULPICE 

Salle des Fêtes

18h00

ENTREE
LIBRE



Pôle Musiques
Actuelles Atypiques
14-16 Grande Rue
89210 BRIENON / ARMANCON

ecole.musique.ccsa@gmail.com

Pôle Musique Classique
23 rue du Faubourg Saint-Martin
89600 SAINT-FLORENTIN